L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 21 FEVRIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 21 FEVRIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., dans leurs salles d'encans, bottes, souliers et bottiquines.

Par Placide J. Spear, au No 10 de la rue Bienville (vis-à-vis l'Hôtel-Dieu), pour cause de départ, un magnifique piano, beaux meubles, glaces, verrerie, etc., etc.

Par Albert Paul, au No 30 de la rue Hospitalière, de bijouterie.

Les dettes de la Louisiane avant et depuis 1860.

Les gens qui ont mis la Louisiane dans des embarras financiers tels qu'elle ne peut payer les dettes qu'ils lui ont légées, ont fait insérer dans quelques journaux du Nord des assertions mensongères tendant à faire retomber sur le gouvernement actuel la responsabilité de leurs propres méfaits. C'est ainsi qu'ils ont avancé que la dette d'Etat était de onze millions avant la guerre tandis qu'elle n'est que de douze aujourd'hui, que M. Kellogg avait toujours payé exactement l'intérêt des dettes et avait laissé $300,000 dans le Trésor, que le gouvernement de son successeur avait gaspillé cette somme et ne pouvait payer les intérêts, &c.

Ces mensonges et ces calomnies ont fait le tour de la presse républicaine et, à force d'être répétés, ont fini par créer une impression défavorable même chez les gens impartiaux. Nous croyons donc devoir rétablir la vérité, en revenant une fois de plus sur un historique que nous avons déjà, à plusieurs reprises, présenté aux lecteurs de l'*Abeille*, et nous le faisons avec les documents officiels sous les yeux.

D'après le rapport de l'auditeur d'Etat présenté à la session de janvier 1860, voici quelle était la situation financière de la Louisiane :

La valeur totale des propriétés assujetties à l'impôt était de $400,459,747, sur lesquelles étaient prélevées des taxes formant un total de $1,426,929.33.

Le total des dépenses pour l'année 1859 n'est élevé à $2,396,135.00 et sur cette somme l'intérêt annuel des dettes de l'Etat ne figure que pour.....$111,032.20.

D'après le tableau des dettes (page 52), la dette proprement dite de l'Etat en Bons devant échoir entre 1867 et 1899, ne s'élevait qu'à...$3,902,000.00.

Ce total ne comprend pas environ $200,000 dont l'Etat était responsable pour des Bons de la municipalité No 2 et le chemin de fer de Port Hudson, ni $516,130.25 de Fonds de dépôts, parce que cette dernière somme était représentée par des titres entre les mains de l'Etat, titres que plus tard les gouvernements radicaux ont vendus pour s'en approprier le montant.

Enfin, l'Etat était éventuellement responsable des Bons prêtés aux Banques Associées s'élevant à $5,398,533, divisés ainsi: $1,101,200.00 pour la banque des Planteurs et $4,297,333.33 pour la banque des Citoyens.

Or, ces Bons prêtés aux banques foncières étant garantis par des gages, n'étaient pas alors considérés comme une dette réelle de l'Etat; il n'y en a eu qu'un très faible montant présenté à la conversion, et ils ne figurent dans les douze millions de Bons consolidés actuels que pour une somme insignifiante.

Nous pouvons donc dire qu'avant la guerre de sécession, la dette d'Etat n'était, en chiffres ronds, que de QUATRE MILLIONS.

Après la guerre, les gouvernements militaires et le gouvernement démocratique de 1867-68, durent élever la dette en émettant des Bons pour la reconstruction des levées, détruites par les armées fédérales.

C'est au rapport du premier auditeur républicain, présenté à la session de 1869, que nous emprunterons l'exposé de la situation à cette époque. Remarquons, d'abord, que les dépenses s'élèvent déjà à plus de quatre millions par an et que la liste des mandats de l'auditeur impayés remplit 362 pages du volume.

L'auditeur Wickliffe nous fournit les chiffres suivants :

Total de la dette en Bons.....	$8,209,800 00
Dette flottante.....	1,623,762 00
Total.....	$9,833,562 33

Or, la dette flottante était déjà en grande partie l'œuvre du régime radical, et sur les trois millions de Bons de levée émis sous le gouvernement démocratique, il en restait pour $1,600,000 que le gouvernement de Warmoth a fait vendre à New-York en janvier 1869, à 57 sous à la piastre, comme nous, et dont le produit a été appliqué aux dépenses ordinaires.

Ainsi, en déduisant ces $1,600,000 non encore employés, la dette au Bons de l'Etat ne se serait élevée qu'à $6,900,000 au moment de l'avènement du gouvernement radical issu de la reconstruction. Il y avait alors, d'après le rapport du même auditeur, $5,286,424 05 de taxes arriérées qui n'avaient pu être collectées en raison du changement de régime et que, selon lui, il était facile de recouvrer.

Or, le régime radical a porté la taxe d'Etat à 12 de un pour cent, jusqu'à 2 et un dix-même et il a perçu ainsi des sommes considérables, savoir, sans compter 1868 (son avènement ne datant que de juin.)

1869 (le document officiel nous manque, approximativement	$6,000,000 00
1870 (officiel).....	7,050,636 59
1871 de	4,616,845 22
1872 de	4,212,033 89
Total pour 4 années....	$23,979,515 63

Malgré l'énormité de ces sommes tirées de l'impôt, alors que la valeur des propriétés baissait chaque année, le gouvernement de Warmoth à pu faire une émission de Bons qui, d'après le témoignage [illegible] par Kellogg, [illegible] d'Etat à CINQ [illegible] LIONS.

[illegible] ordonnée sous Kellogg en [illegible] d'après l'auditeur actuel Jumel, une dette consolidée totale de treize millions, ce qui portera à $21,666,666 le montant des titres de dette qui auront été convertis, non compris 6 millions environ de titres rejetés.

En résumé, la dette d'Etat était élevée avant le gouvernement de quatre millions et en 1868, lors de l'avènement du régime radical, de moins de sept millions, serait descendue de près de 26 millions, sous le contrôle radical, et ordonnée à 60 pour cent et [illegible] et de 4 millions des Bons émis par Warmoth.

En ce qui [illegible] le paiement des intérêts, nous [illegible] seulement qu'après la c[illegible] Kellogg ne payait plus un sou d'intérêt sur les anciens Bons et qu'il n'a eu à payer d'intérêt que sur les Bons convertis au fur à mesure de leur conversion, tandis qu'il a laissé à son successeur à payer les intérêts arriérés de plusieurs années sur les Bons présentés tardivement à la conversion. En fait, les sommes au fonds d'intérêt à l'avènement du gouverneur Nicholls et les recettes de la taxe de 5 mills et demi n'ont pas suffi pour payer le premier coupon de juillet 1877.

Les chiffres qui précèdent démontrent assez clairement sur qui pèse la responsabilité des embarras financiers de la Louisiane.

Toujours prêts. N'est pas besoin d'être entêtés. Shadines.

Le gouverneur Nicholls en transmettant au Président Hayes une copie de la résolution passée par les deux Chambres de la Louisiane à propos des poursuites exercées contre nombre de citoyens de cet Etat, a accompagné son envoi des lignes suivantes dont chacun reconnaîtra l'opportunité et la raison :

Département de l'Exécutif,
Etat de la Louisiane,
Nlle-Orléans, 18 février 1879.

A Son Excellence R. B. Hayes, Président des Etats-Unis :

J'ai l'honneur de transmettre à votre Excellence, conformément à l'invitation ci-jointe, une copie dûment certifiée de la résolution concurrente passée par l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane à sa dernière session.

En le faisant, je désire, comme gouverneur de la Louisiane, exprimer, à propos des poursuites pendantes devant la cour de circuit des Etats Unis contre des citoyens de la Louisiane, sous les sections des statuts revisés auxquelles il est fait allusion dans la résolution, mon profond regret que dans une matière aussi importante pour appeler l'attention de la Législature d'un Etat, un juge de la cour Suprême des Etats Unis, ne soit pas présent pour participer à la décision des questions vitales que ces affaires soulèvent, de manière à offrir toute l'opportunité nécessaire de la faire juger par le plus haut tribunal du pays, la cour Suprême des Etats Unis.

Toute décision qui pourrait être rendue dans ces affaires, dépendant du simple concours de l'opinion de deux juges de juridiction inférieure (dont l'effet serait d'empêcher la présentation des questions légales à la Cour Suprême des Etats-Unis) ne porterait pas avec elle le poids et l'autorité que l'importance des questions soulevées et le sentiment de justice et de droit du peuple américain exigent absolument et impérieusement.

J'ai l'honneur de me dire, avec grand respect, de Votre Excellence,
l'obéissant serviteur,
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Un plus fin morceau n'a jamais été mis en boîte. Shadines.

LOUISIANE.

Correspondance spéciale de "l'Abeille"

St-Jean-Baptiste, 18 fév., 1879.

M. le Rédacteur :

L'empressement du gouverneur Nicholls à signer la loi convoquant une convention d'Etat, est un acte d'impartialité qui l'honore d'autant plus qu'il a, ainsi, consenti à abréger le terme de son mandat officiel. Cette abnégation indique que le chef du pouvoir exécutif est bien convaincu que le vaisseau de l'Etat est sur le point de sombrer, et que le naufrage entraînera dans l'abîme et les intérêts qui nous restent de notre prospérité du passé et nos espérances, si remède efficace n'est point, très prochainement, opposé à toutes les influences contraires à notre bien-être.

Ces influences, à démolir, sont nombreuses; mais, de toutes, la plus funeste, parce qu'elle est la plus puissante, est la constitution qui nous régit actuellement, constitution qui a érigé la vénalité en système de gouvernement; qui a fondé des fortunes politiques basées sur le mépris de la pudeur publique et établi des fortunes privées sur le mépris du droit et la collusion des autorités; constitution, en d'autres termes, qui a le succès pour principe, la fraude pour moyen, et qui a sanctionné toutes ces iniquités qui nous ont appauvris et humiliés.

L'urgence, donc, d'une Constitution nouvelle nous est imposée par les exigences salutaires de la décence et de l'équité,—vertus dont notre population ne goûtera jamais les bienfaits, tant que le pacte fondamental de notre Etat sera tel dont nous réclamons, à cor et à cri, l'anéantissement, avec d'autant plus de raison qu'il est une œuvre de ventouse, conçue par des Mandrins au profit des Cocrionches.

C'est cette Constitution radicale, inspirée par l'indécence, la rapine et une foule de passions honteuses, qui a ralenti l'essor de nos efforts; c'est elle qui, en donnant naissance à l'agio parmi nous, a miné, d'une façon indélébile, un trop grand nombre de consciences; c'est elle la source de cette magistrature à la fois ignorante, vénale et alcoolisée que nous avons subie et dont le célèbre Ludeling méritait bien d'être le chef; c'est elle la cause de notre paralysie, de la dépréciation de nos valeurs immobilières; c'est elle qui forges ces armes dont se sont servis nos ennemis pour assurer le triomphe éphémère de la concussion, et c'est elle qui, depuis notre 14 septembre, nous aurait transformés en un peuple d'ilotes.

Il était donc juste d'exiger la destruction d'une machine aussi infernale que la Constitution négroïde des Warmoth, Kellogg & Cie; et quelles qu'aient été les erreurs de notre Législature récente, nous lui devons de la gratitude pour sa convocation d'une Convention dont nous estimons les travaux comme devant nous permettre d'entrevoir l'avenir avec des espérances légitimes.

Mais, pour que ces espérances ne soient pas déçues; pour que la Louisiane reprenne son rang parmi les Etats prospères de la nation; pour que nous ne connaissions plus les douleurs si cruelles de l'humiliation; pour que nous soyons, désormais, maîtres chez nous; pour que les agitations disparaissent et que l'influence des corrompus soit anéantie; enfin, pour que chacun soit à sa place; que l'aberration, représentée par la propriété foncière, ne soit plus la proie des vautours républicains ou de leurs alliés, il faut que les conventionnels que nous élirons, le 18 mars, soient des hommes de premier choix, unissant l'instruction à la probité et au patriotisme.

On peut, à la rigueur et en temps ordinaire, se permettre d'avoir une législature de quelques membres, sans valeur intellectuelle, qui remplirent fidèlement leurs devoirs de moutons de Panurge, mais il ne doit pas en être de même d'une Convention, sur celle-ci, chargée de préparer une loi organique, ne remplirait qu'imparfaitement sa mission si ses membres prévenaient de ces choses sociales ignorant les notions les plus élémentaires de l'économie politique.

Donc, à mon sens, nos patriotes de cette toutes ces rancunes suscitées par l'action malsaine et égoïste des Rochers, et prennent l'intelligente et patriotique résolution de n'accorder notre appui qu'aux citoyens les plus distingués du parti démocrate.

Répétez, M. le Rédacteur, à vos lecteurs que l'heure est solennelle; que les campagnes ont les yeux tournés du côté de la ville; qu'elles ne se soumettront pas aux menées des factions créoliennes; qu'elles désirent que la capitale de l'Etat soit représentée à la Convention par ce qu'elle a de plus digne; ajoutez, aussi, [illegible] qui démoralisent notre [illegible] et que rien ne peut [illegible] notre détermination d'effacer du Grand Livre de l'Etat toutes les dettes frauduleuses, de diminuer les impôts, de protéger la propriété foncière, d'inaugurer l'ordre là où existe le désordre, d'instituer une magistrature à la fois probe et instruite, de restreindre, le cas échéant, le suffrage universel et d'assurer, seul, s'il le faut, le salut de la Louisiane.

MISCHAB.

On n'a jamais rien préféré de mieux. Shadines.

—Le nouveau président de la République n'est pas membre de la Légion d'honneur.

Il est deux parties de sa dernière si, dans les circonstances officielles, il se prévaut, en qualité de chef de l'Etat, du grand cordon de l'ordre.

M. Thiers, quoiqu'il ne fût que grand-officier, porta les insignes de grand'croix du jour où il fut chef du pouvoir exécutif.

Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français à la Nouvelle-Orléans.

M. Guillemet, secrétaire de cette chambre, nous communique le procès-verbal de la séance du 18 février 1879.

Conformément à l'article VI de la Constitution MM. les membres du Bureau se sont réunis ce jour afin de procéder à l'élection des Officiers pour l'année 1879.

Sur motion de M. F. Limet, M. Antoine Carrière a été élu président à l'unanimité en remplacement de M. Victor Maignan, démissionnaire.

Il est ensuite procédé à l'élection des Vice-Présidents et du Secrétaire. Les Messieurs dont les noms suivent ont été élus à ces fonctions.

MM. CH. T. DUGASON, 1er Vice-Prés.
FELIX LIMET, 2me " "
PIERRE POUTS, 3me " "
L. GRAND, 4me " "
A. GUILLEMMET, Secrétaire-Trés.

Sur motion de M. F. Limet, dûment secondée, M. le Président nomme MM. P. Pouts, F. Laborde et L. Grand, membres d'un Comité chargé de présenter un Rapport additionnel à celui présenté par eux Mess. en la séance du 11 janvier 1878, sur la nécessité de l'établissement d'une ligne régulière des Steamers de la Compagnie Générale Transatlantique, entre la Nouvelle Orléans et la France.

Le comité nommé à cet effet doit présenter son Rapport en la prochaine séance du premier vendredi de mars.

Sur motion le Bureau s'ajourne au 7 mars prochain.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Hotel de Ville, 19 février 1879.
Au très hon. Lord Bathurst, Lord-Grand Chambellan :

My Lord.—Le voyer de ville, M. H. C. Brown, avec un louable désir de faire enlever des rues tout ce qui pourrait gêner la procession de Sa Majesté, le Mardi-Gras, a consulté son honneur le maire, sur l'itinéraire à suivre.

Les rues de la capitale de Sa Majesté sont malheureusement dans un état tel qu'il faudra quelque temps pour les réparer de manière à ce qu'elles n'occasionnent aucun retard.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Seigneurie, le très humble et très obéissant serviteur.

CHAS. MACMURDO, Secrétaire.

PAR LE TELEGRAPHE.

Iles Azores, 20 février 1879.
La flotte de Sa Majesté le Roi du Carnaval a touché ici ce matin en route pour la Nouvelle-Orléans pour se joindre aux fêtes du Mardi-Gras en l'honneur de Sa Majesté.

GLASSEYE.

Rex en fait une grande consommation. Shadines.

THEATRE DE L'OPÉRA.—Une représentation extraordinaire doit avoir lieu dimanche 23 février. Cette représentation est offerte par le Club dramatique louisianais à la batterie A de l'artillerie légère de la Louisiane.

Le spectacle choisi pour cette occasion est *Marianne ou le mariage au tambour*, grand drame en 7 actes dont un prologue en 2 tableaux.

Le comité d'arrangement a décidé d'offrir un sabre à celui des officiers commandants des différentes organisations militaires de la ville qui aura obtenu le plus grand nombre de votes. Chaque spectateur aura droit à un vote. Les votes seront reçus au contrôle de l'opéra samedi de 2 à 4 heures et dimanche de 9 à 6 heures, et plus tard au foyer.

Le reine des conserves. Shadines.

THEATRE DES VARIÉTÉS.—On pourra entendre aujourd'hui au matinée et le soir les deux inimitables comédiens, Robson et Crane, dans *Comedy of errors* de Shakspeare. Demain dimanche ils donneront une représentation d'adieu à leur bénéfice.

Lundi, Kate Claxton fera sa première apparition.

Tout ce qu'il y a de délicieux. Shadines.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Il n'y a qu'une voix sur le succès de la représentation de Jules César de Shakspeare. La pièce était supérieurement montée, avec McCullough, Barron, Langdon, Sutton, et par conséquent elle a été supérieurement jouée hier soir et devant une nombreuse assemblée. Ce soir, on donnera pour le bénéfice de Mc Cullough deux pièces, dont la première contient un rôle qu'on dirait avoir été écrit exprès pour lui, tant il convient à son organe et à son talent, le rôle de Brutus, dans la chute de Tarquin. C'est dégénérer, s'il n'y ait au théâtre que ces deux Brutus, les ennemis personnels de Tarquin et de Jules César, car s'il y en avait d'autres, McCullough les représenterait tous à merveille, et il aurait dans Barron et Sutton deux hommes admirablement doués aussi pour personnifier tous les Cassius et les Caca qu'on pourrait ajouter au répertoire tragique de l'Italie. La seconde pièce pour le bénéfice de McCullough est "A Regular Fix" où il n'a pas de rôle, mais où Barron, Sutton, Page et plusieurs actrices de talent et fort estimées du public, ont à jouer des caractères plus ou moins intéressants.

Quand comerai je d'aimer ! quel ! les Shadines.

THEATRE ST-CHARLES.—Ce soir, miss Geneviève Rogers jouera, pour son propre bénéfice, dans la pièce de "Queen Roxy," nouveau drame américain qui a été fort bien accueilli dans les théâtres de New-York. Après-demain, cette même pièce sera répétée au matinée, miss Rogers est une actrice distinguée, ayant beaucoup de tact, de finesse et de goût; nous pensons que le public lui saura gré des efforts qu'elle a faits pour se rendre agréable.

On sait que le théâtre St-Charles donne régulièrement le jour du Mardi Gras un bal paré et masqué qui a toujours obtenu un grand succès. Du bal sera donné cette année comme à Ferdinandine, mardi soir, 25 février. Comme toujours il attirera la foule. Nous remercions la direction des billets qu'elle a bien voulu nous envoyer.

On en fait d'appétissants sandwiches. Shadines

UN BILLET GAGNANT.—M. E. B. Lhoste, de la Banque Nationale de la Louisiane, certifie qu'il a pris en collection, pour le compte de R. H. C. Mitchell, de Mitchellsbrg, Ky., tout le billet No 47,018, qui a gagné le gros lot de trente mille piastres au tirage de la loterie de la Louisiane du 11 février 1879, lequel billet avait coûté deux piastres au bureau de la compagnie à la Nlle-Orléans, et que le montant du dit billet a été promptement payé par un check sur la Banque Nationale de la Louisiane, par la présentation de dit billet au bureau de la Compagnie.

Avez-vous jamais mangé une omelette de Shadines?

HAINTS DE SAISON.—M. Léon Godchaux, rue du Canal 81 et 83, a fait sa grande ouverture de vêtements de printemps, et il est prêt dès aujourd'hui à répondre à toutes les demandes. Son stock est immense et brille par la nouveauté et la richesse. Il se compose d'habits pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants. On sait que ces habits de fabrique de M. Godchaux sont faits toujours de beaux draps, fins, forts et durables; qu'ils sont cousus d'une manière solide et coupés à la dernière mode. Nous les recommandons à l'attention de nos lecteurs et nous invitons les matelands de la campagne à visiter le stock de M. Godchaux avant d'acheter ailleurs.

— Un mariage inattendu, c'est celui de M. Emile-Marie de Saint-Hilaire, Pegase fils de Napoléon Ier, qui d'est fiancé, à l'âge de 88 ans et qui l'a épousé—ce qui ne gâte rien—une dot considérable.

Cette union d'est accomplie dans des conditions assez originales, [illegible] être racontées ici :

Parmi les nombreux [illegible] publiés par l'auteur de l'*Almanach* [illegible] figure un petit volume intitulé [illegible] *l'Art de réussir en amour*.

Une lectrice a été tellement [illegible] du sujet, qu'elle d'est éprise de [illegible]. On connaît le dénoûment.

AGENCES COMMERCIALES.—Les récentes discussions au Congrès et dans les Cours des Etats-Unis, relativement aux soi-disant fraudes commises dans l'estimation inférieure de gants et de sources, ont de nouveau démontré l'utile nécessité des agences commerciales, dont les bureaux fournissent des renseignements sérieux et dignes de créance, sur les opérations mercantiles *bona fide* et sur la situation des maisons de commerce. Les agences mercantiles vraiment dignes de ce nom devraient être excessivement prudentes en ce qui concerne la nature des informations fournies par elles, sur telle ou telle maison qui peut être engagée dans ce système d'opérations basées sur des estimations inférieures. Il y a malheureusement quelques agences qui se préoccupent d'abord de leurs propres intérêts, même par des moyens employés sous mauvaise intention, mais qui n'en sont pas moins nuisibles au crédit américain ici et à l'étranger. Il se peut être, par exemple, d'aucun bénéfice pratique pour le monde commercial, qu'une agence publie sous son nom et afin de se faire une réclame, des listes plus ou moins fantaisistes des faillites qui arrivent journellement dans ce pays.

Les négrciants et les banquiers étrangers ne se fieront jamais à de pareilles listes d'un caractère trop général; et, avant de faire des affaires avec une maison américaine, ils demanderont toujours à une agence des renseignements confidentiels sur la situation de leurs futurs clients. Les seuls résultats obtenus par la publication périodique de longues listes de faillites, sont d'abord de faire une réclame pour l'agence qui prend la responsabilité de compiler ces listes, et ensuite, de jeter du discrédit sur le commerce américain. Il est heureux, par conséquent, à un point de vue national, de voir que cette méthode peu judicieuse n'est pas universellement suivie. Par exemple, l'Agence Bradstreet en borne exclusivement à donner des renseignements sûrs et confidentiels, au lieu de répandre par la voie de la presse des listes—de panique—d'un caractère douteux. Toutes les facilités dont elle dispose sont concentrées pour donner de la valeur, de l'exactitude et de la sûreté à ses Rapports commerciaux sur les maisons des Etats-Unis et du Canada. Cette méthode prudente et discrète a naturellement recommandé ses Rapports à l'attention des banquiers, négociants, manufacturiers et des armateurs, et a valu à la Compagnie Bradstreet le nombre le plus grand de souscripteurs, en Amérique, aussi bien que dans les villes commerciales d'Angleterre et du continent européen.

(*Correspondance américaine.*)

Le carême approche. Achetez des Shadines.

FRANCE.—Nous extrayons ce qui suit des journaux parisiens du 5 février :

L'agence Havas a communiqué aux journaux du soir la note suivante :

C'est hier soir que M. le président de la République a confié à M. Waddington la mission de former un nouveau cabinet.

Dès que cette nouvelle a été connue, le prince de Hohenlohe, lord Lyons et la plupart des membres du corps diplomatique sont venus, le soir même, porter leurs félicitations à M. Waddington et lui exprimer leurs sentiments sympathiques en le voyant prendre la direction des affaires.

M. Grévy est allé aujourd'hui, pour la première fois depuis son élection, au palais de l'Elysée, où il s'installera seulement demain.

A quatre heures, le président de la République a reçu, dans le grand salon de l'Elysée, lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, puis le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, et enfin, le marquis de Molins, ambassadeur d'Espagne, qui lui ont fait leur première visite officielle.

Les ambassadeurs et ministres étrangers sont accrédités, auprès du président de la République française, sans désignation de personne, et n'avaient pas besoin, par conséquent, de nouvelles lettres de créance pour entrer en relations officielles avec M. Grévy.

Havas.

Les appartements de M. de Morny, après visite des architectes, ont été jugés en assez bon état de conservation, et ne demandant que de petites réparations pour recevoir dignement le nouveau président de la Chambre. La *France* annonce que M. Gambetta s'installera jeudi au Palais Bourbon.

Il fait chaud. Evitez les viandes. Recourez aux Shadines.

LES FRANÇAIS DE PHILADELPHIE.—On télégraphie de Philadelphie en date du 15 :

Immédiatement après la démission du maréchal Mac Mahon nommé président de la république française et l'élection paisible de M. Grévy, les citoyens français de Philadelphie ont résolu de célébrer l'événement. Une réunion est lieu et il fut convenu que le grand événement du 30 janvier serait célébré par un banquet. Le comité d'organisation était ainsi composé : M. Léon Jaume, président; M. Sellen, secrétaire; M. Crémieux, trésorier; et MM. Bolbinger, Garnier et Folcher. Le banquet a eu lieu ce soir.

Le Dr Sajous, un des Français notables de Philadelphie, présidait à table. Parmi les assistants on remarquait le colonel J. W. Forney, L. Walleton, Franconi, Fontenau, Acoutz, Knisbourg, Veil, Lévi et d'autres notables franco-américains au nombre de cinquante ou soixante. Le vice-consul n'avait pu venir par suite d'indisposition, et le représentant du gouvernement anglais a envoyé une lettre exprimant le regret de ne pouvoir assister au banquet.

Le colonel Forney et quelques autres personnes ont fait des discours pour féliciter la République française et lui prédire un avenir brillant.

Pour le cervoux le poisson. Lequal ! Shadines.

Beaux meubles de chambre à coucher, bibliothèques, tables à ouvrage, berceaux brévetés, au Palais de l'Aigle d'Or, coin Remparts et Dauphine.

Depuis plus de trente ans, il est tout un [illegible] de Mme Winslow pour les enfants. Ce sirop dissipe l'estomac des nourrissons, [illegible] les intestins, [illegible] la douleur et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Le sucre de la [illegible] dans notre pays devient [illegible] nécessaire, la moyenne de la vie diminuant chaque année. Les sucres [illegible] ment de choses les plus insignifiantes. En cette saison de l'année spécialement, les rhumes sont chose si commune que nous ne nous [illegible] chaque jour nous sommes exposés à un peu voir les dangers qui nous menacent et souvent il est trop tard, la fièvre ou les bronchites des poumons n'aient déjà déclarés. Des milliers de gens perdent la vie de cette manière tous les hivers, quand s'ils avaient mis du Sirop Allemand de Boerhave, une guérison en eut été en vite résultée, sinon qu'une grande économie de dragées et de convalescence [illegible] Tous les maux de gorge et de poumons, le Sirop Allemand de Boerhave [illegible] comme le plus grande découverte de [illegible] en médecine. Tous les maux de gorge [illegible] en peu temps en atténuant le mucus [illegible]. Plus de 950,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière, ce qui y est en la meilleure échelle [illegible] 25 cents.

LAWRENCE & TAYLOR,
76 Aldersgate street, Londres, E. C., Angleterre.

RECOIVENT des consignations de produits et le meilleur brutal, [illegible] le marché le plus vaste et le plus avantageux du monde.

Commission.—Pour consignations au-dessous de 50 livres sterling.....[illegible] pour cent
Au-dessus de 100 livres sterling.....[illegible]
Au-dessus de 100 livres sterling.....[illegible] pour cent
Frêt, etc., payé et reçu avant et avec consignations [illegible].

Remise exacte et prompte des comptes de vente et d'argent.

Banquiers : National Provincial Bank of England.

Adresse télégraphique : Taylorsco, London.

19 fév—3m

Louisiana Mirror Manufacturing Co.

GLACES de toutes qualités et dimensions [illegible] sur ordre.

Glaces [illegible] à neuf, cadres [illegible], etc., à prix modérés.

No 78 rue Baronne, coin Union.

15 déc—3m

TUDOR COO'S ICE BUSINESS.
NEW ORLEANS.

CE commerce de glace [illegible] en 1880 [illegible] reprix prochainement.

Nlle-Orléans, 1er février 1879. 1er fév—1m

Marié, jeudi, 20 février, par l'honorable juge Wynne Rogers, M. ARTHUR P. MISSER à Mlle MARIE LOUISE PARRENIN, tous deux de cette ville.

Décédée, hier matin, à 6 heures et demi, à l'âge de 87 ans, Dame Veuve CHARLES BOCHE née Bulotte Lalanne. Les parents et amis de la famille, ainsi que ceux de ses deux gendres Joseph Lallande et Ulger Leuve et de son neveu P. M. Bloc, sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui vendredi, 21 courant, à 11 heures, de son domicile domicile rue Colombus, entre Mitre et Tonti No 281.

De la part de la famille.

Décédé hier soir, à 10 heures, à l'âge de 20 ans, CHARLES AARON (boucher) natif de Bouxvillier, Bas-Rhin (Alsace). Ses amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à 3 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Bourbon No 129, entre St Pierre et Toujours.

De la part de la famille.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont notifiés que l'Assemblée générale trimestrielle aura lieu, à l'Asile, DIMANCHE prochain, 23 du courant, à 3 h. pour du soir.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER,
L. Sauer, Secrétaire.

20 fév—3t.

AVIS.

Nlle-Orléans, 20 février 1879.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de R. H. C. Mitchell, de Mitchellsburgh, Ky., par l'intermédiaire de J. W. Procter, caissier de la Central National Bank de Danville, Ky., le billet entier N° 47,018, tirage à nombres égaux, Classe "B" dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le premier gros lot de TRENTE MILLE PIASTRES, le mardi, 11 février 1879, le dit billet ayant coûté la somme de DEUX PIASTRES, au bureau de la Compagnie à la Nlle-Orléans, ayant été envoyé par correspondance adressée à M. A. Dauphin, Boîte de Poste 692, Nlle-Orléans, La., et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation aux bureaux de la compagnie.

E. B. LHOSTE,
Comptable de change et d'escompte, Banque Nationale de la Louisiane.
Nlle-Orléans, La.

21 fév—3t

Quartier-Général du premier régiment de l'Artillerie de la Garde Nationale de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 20 février 1879.

Ordre spécial No. 52.

I. Conformément aux ordres généraux No. 20, du quartier-général de la brigade, à la date du 19 février, les compagnies composant ce régiment, se réuniront, à leurs armes, le SAMEDI 22 février, à 1 heure et demie de l'après-midi.

II. La batterie A, B et D paraîtront comme infanterie, et la batterie C paraîtra comme artillerie avec quatre canons Napoléon.

III. Le major Jos. D. Edward, commandant la batterie B, prendra les mesures nécessaires pour faire tirer le canon au lever et au coucher du soleil.

Par ordre du Col. JOHN GLYNN, Jr.
A. Durel, Adjudant. 21fév—2t

Quartier-Généraux Première Brigade de la Garde Nationale de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 19 Février 1879.

Ordres Généraux No 20.

Pour la célébration du vingt-deux Février, le programme suivant a été adopté :

I. Les différents officiers qui commandent la détachement des troupes des Etats-Unis, et les organisations militaires indépendantes sont requis d'être à Jackson à 2 heures de l'après-midi sur le côté droit de la rue du Canal, la droite s'appuyant sur la rue du Camp, et faisant face au Nord dans l'ordre suivant :

1. Bataillon du 13ème Régiment d'infanterie des Etats-Unis.
Capt. F. R. De Courcey, commandant.
2. Bataillon allemand.
Lieut-col. Augustus Reichard.
3. Crescent City Battalion.
Lieut-col. Chas. E. Fenner.
Avec une compagnie des Gardes Confédérées.
Capt. Wm. Pleasants.
4. Bataillon de l'Artillerie Washington.
Col. C. M. Owen.

II. Les bataillons composant cette brigade se formeront à la même heure du côté Nord de la rue du Canal, la droite s'appuyant sur la rue Bienville, faisant face au Sud, dans l'ordre suivant :

1. Premier Régiment d'Infanterie.
Col. Adolphe Meyer.
2. Second Régiment d'Infanterie.
Lieut-col. J. D. Hill.
Avec une compagnie des Irish Rifles.
Capt. John Fitzpatrick.
3. Artillerie d'Orléans.
Col. A. J. Rochemin.
Avec les compagnies suivantes, invitées par eux.
Tirs si Bornaille, Capt. J. Astredo.
Canadiens de Orléans, Capt. Fred Linde.
Gardes Lafayette, Capt. J. Bond.
France Tirs, Capt. A. Sells.
4. Artillerie de campagne de la Louisiane.
Col. Jno. Glynn Jr.

III. Le défilé aura lieu à 2 heures et passera par les rues suivantes, savoir : Côté Ecrit de la rue du Canal, Bienvenu, St. Louis, Chartres, côté sud de la rue du Canal, St. Charles, Julie et Camp à Canal et le cortège sera dissous.

IV. Le Col. Glynn, commandant l'Artillerie de campagne de la Louisiane fera les préparatifs nécessaires pour les salves nécessaires au lever et au coucher du soleil.

Par ordre du Brig. Général W. J. BEHAN,
C. A. WILLIAMS,
1 lieut-Col. A. A. G.

20 fév—3t

Grande Ouverture de la Saison. Mode de Printemps. LEON GODCHAUX,
81 & 83.....Canal.....81 & 83

Je suis prêt à fournir aux acheteurs les dernières nouveautés et les modes les plus élégantes en
Vêtements pour Hommes,
Jeunes Gens,
Jeunes Garçons,
Et Enfants,
faits des étoffes de saison du dernier genre.

Les acheteurs de la campagne sont tout particulièrement invités à venir examiner mon stock avant de faire d'autres achats,

LÉON GODCHAUX,
81 & 83 rue du Canal,
21 fév—1m Nouvelle-Orléans.

DÉPARTEMENT de la GUERRE,
Palais du Carnaval.

PAR ORDRE DU ROI.

NOUVELLE-ORLEANS, 19 Février 1879.

SALUT :

Ordre Spécial No 60.780.

Les personnes suivantes, savoir, le MARDI-GRAS, sont requises de se réunir sur la rue St Charles, la droite s'appuyant à la rue Calliope et faisant face au Nord, à la minute de 10, à 6 heures, afin de recevoir les ordres leur assignant une position dans le cortège de Sa Majesté, ainsi qu'il est ci-après spécialement détaillé afin d'éviter toute confusion et le désagrément de se quiproquer.

II.—La bande de musique, comme comme D. O. M., qui a fait tant de plaisir aux rejets de S. M. Charles, la droite s'appuyant sur la rue Calliope et faisant face au Nord, à 5 heures A. M. La date de Mardi-Gras approchant vite dépêchez.

Par ordre de

WARWICK,
Comte Maréchal.

DE MAUTRAT,
Aide de Camp.

27fév—6t

D. H. HOLMES

141 Canal 13 Bourbon	143 Canal 15 Bourbon

GANTS EN PEAU DE CHEVREAU.
GANTS EN PEAU DE CHEVREAU.
GANTS EN PEAU DE CHEVREAU.

Nous appelons l'attention de nos clients et du public en général sur notre vaste stock de gants pour dames et hommes. Nous signalons entre autres

Nos nouveaux de fabrique et célèbres de Coeix de Haïto.

—ET—

Pelican.

Ces gants sont supérieurs à tous ceux qui se trouvent sur place et sont livrés à des prix qui en recommandent l'achat.

Eventails et Fleurs artificielles
En grande quantité et à bas prix.

D. H. HOLMES,
141 rue du Canal.

Allsopp's INDIA PALE ALE.

Mis en bouteille par R. & J. BURKE, Dublin, Liverpool, Londres et célèbre dans le monde entier.

A vendre par
PAUL GELPI & BRO.,
16 fév—1m—FP.

Chaussures.

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin Française et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de première qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE